CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION WERENODE

Version du 1er janvier 2026

Éditeur : WERENODE SAS

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») définissent les conditions d'accès et d'utilisation de l'application mobile Werenode, disponible sur Android et iOS (ci-après « l'Application »), ainsi que les droits et obligations de ses utilisateurs.

L'Application propose des services facilitant l'accès à la recharge de véhicules électriques, notamment la localisation de points de recharge, la consultation de leurs caractéristiques et tarifs, le démarrage et l'arrêt de sessions de recharge, le paiement et le suivi des transactions.

Elle peut également permettre à des utilisateurs disposant d'une infrastructure de recharge de proposer celle-ci à d'autres utilisateurs, selon les fonctionnalités disponibles et les conditions applicables.

Les présentes CGU s'appliquent à toute personne utilisant l'Application, qu'elle soit conducteur d'un véhicule électrique ou propriétaire ou exploitant d'un point de recharge.

Les prestations de recharge payantes sont également soumises aux conditions tarifaires et contractuelles présentées à l'utilisateur avant la confirmation de chaque transaction.

Article 2 — Identification de l'éditeur

L'Application est éditée par :

WERENODE SAS, société par actions simplifiée de droit français.

- Siège social : 1 rue Faulkner 78180 Montigny le Bretonneux
- Capital social : 13300€
- SIREN : 839 811 098
- RCS Versailles
- Numéro de TVA intracommunautaire : FR23 839 811 098
- Site internet : https://werenode.com
- Assistance : support@werenode.com

Ci-après dénommée « Werenode ».

Article 3 — Définitions

Utilisateur : toute personne physique ou morale accédant à l'Application.

Conducteur : utilisateur souhaitant recharger un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

Hôte : utilisateur mettant à disposition un point de recharge dont il est propriétaire ou qu'il est autorisé à exploiter.

Point de recharge : équipement permettant la recharge d'un véhicule électrique, accessible dans les conditions définies par son propriétaire ou exploitant.

Session de recharge : opération de recharge initiée sur un point de recharge et prenant fin selon les modalités techniques applicables.

Opérateur de recharge : personne ou entreprise assurant l'exploitation technique ou commerciale d'un point de recharge.

Service de recharge : prestation permettant à un conducteur d'utiliser un point de recharge, dans les conditions tarifaires et techniques annoncées.

Article 4 — Acceptation des CGU

L'utilisation des fonctionnalités nécessitant un compte suppose l'acceptation préalable des présentes CGU.

Cette acceptation intervient lors de la création du compte ou à l'occasion d'une mise à jour nécessitant une nouvelle acceptation.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des CGU et s'engage à les respecter.

L'accès aux fonctionnalités accessibles sans compte, lorsqu'elles existent, demeure soumis aux dispositions applicables des présentes CGU, portées à la connaissance de l'utilisateur.

Les CGU peuvent être consultées à tout moment depuis l'Application ou le site internet de Werenode.

Article 5 — Conditions d'accès et création du compte

L'Application peut être téléchargée gratuitement depuis les plateformes de distribution compatibles.

Certaines fonctionnalités nécessitent la création d'un compte personnel.

L'utilisateur doit fournir des informations exactes, complètes et actualisées. Il est responsable de la confidentialité de ses identifiants et doit signaler rapidement toute utilisation non autorisée de son compte.

La création d'un compte est réservée aux personnes majeures disposant de la capacité juridique nécessaire, ainsi qu'aux représentants dûment habilités des personnes morales.

Werenode peut demander une vérification de certaines informations lorsque cela est nécessaire à la sécurité du service, à la prévention de la fraude ou à l'exécution d'une obligation légale.

L'utilisateur s'engage à ne pas créer de comptes frauduleux ni utiliser le compte d'un tiers sans autorisation.

Article 6 — Fonctionnalités de l'Application

Selon la version de l'Application, le pays d'utilisation et les équipements concernés, les fonctionnalités peuvent notamment comprendre :

- La recherche et la localisation de points de recharge ;
- La consultation des caractéristiques techniques et des conditions d'accès aux bornes ;
- L'affichage des tarifs applicables ;
- Le démarrage, le suivi et l'arrêt de sessions de recharge ;
- Le paiement des prestations de recharge ;

- La consultation de l'historique des sessions et des justificatifs disponibles ;
- L'enregistrement et la gestion de points de recharge par leurs propriétaires ou exploitants ;
- Des fonctionnalités complémentaires de notification, de fidélité ou de gestion énergétique.

Certaines fonctionnalités peuvent être limitées à des catégories d'utilisateurs, à des équipements compatibles ou à des territoires déterminés.

Werenode peut faire évoluer les fonctionnalités de l'Application, sous réserve des droits des utilisateurs et des engagements contractuels applicables.

Article 7 — Disponibilité des points de recharge

Les informations relatives aux points de recharge peuvent être fournies par leurs propriétaires, exploitants ou partenaires techniques.

Werenode s'efforce de présenter des informations exactes et actualisées, notamment concernant leur localisation, leur disponibilité, leur puissance et leurs conditions d'accès.

Toutefois, la disponibilité effective d'un point de recharge peut être affectée par des événements indépendants de Werenode : occupation de la place, panne, interruption de réseau, maintenance, restriction d'accès ou décision de l'exploitant.

Les puissances de recharge affichées correspondent aux caractéristiques déclarées ou communiquées et ne constituent pas une garantie de puissance effectivement délivrée. Celle-ci dépend notamment du véhicule, de la batterie, des conditions environnementales et de l'installation.

L'utilisateur doit vérifier sur place la compatibilité et les conditions d'utilisation du point de recharge.

Article 8 — Conditions d'utilisation des points de recharge

Le conducteur s'engage à :

- Utiliser uniquement un équipement compatible avec son véhicule ;
- Respecter les instructions affichées sur la borne et les consignes de sécurité du fabricant ;
- Utiliser des câbles et accessoires conformes et en bon état ;
- Respecter les règles d'accès, de stationnement et d'occupation du site ;
- Ne pas intervenir sur les équipements électriques ni contourner leurs dispositifs de sécurité ;
- Signaler toute anomalie ou situation dangereuse constatée.

Le conducteur demeure responsable de l'utilisation de son véhicule et de ses accessoires.

Il ne doit pas engager ou poursuivre une recharge lorsqu'un défaut apparent présente un risque pour les personnes ou les biens.

Article 9 — Tarifs et information préalable

L'Application permet à l'utilisateur de consulter les conditions tarifaires applicables à une session de recharge payante avant sa confirmation.

Selon le point de recharge et le service concerné, le prix peut comprendre un ou plusieurs éléments, notamment :

- Un prix par kilowattheure (kWh) ;
- Un prix lié à la durée de recharge ou d'occupation ;
- Un montant fixe par session ;
- Des frais complémentaires expressément indiqués avant la transaction.

Les tarifs sont présentés toutes taxes comprises lorsque la réglementation applicable l'exige.

L'utilisateur est informé des composantes du prix et des modalités de calcul avant de confirmer une session payante. Lorsque le coût total ne peut être déterminé à l'avance, la méthode de calcul est indiquée.

Le prix applicable est celui présenté à l'utilisateur avant la confirmation de la session, sous réserve des conditions particulières expressément portées à sa connaissance.

Werenode ne peut appliquer de frais qui n'auraient pas été annoncés conformément à la réglementation applicable.

Article 10 — Paiement et facturation

Les moyens de paiement acceptés sont ceux proposés dans l'Application au moment de la transaction.

Selon les services et territoires concernés, le paiement peut être effectué par carte bancaire, par l'intermédiaire d'un prestataire de paiement ou par d'autres moyens expressément proposés.

Les paiements sont traités selon les conditions du prestataire concerné et dans le respect des règles applicables.

Lorsque des fonctionnalités de paiement par actifs numériques sont proposées, leurs conditions particulières, notamment les actifs acceptés, les frais, le taux de conversion et les modalités de remboursement, sont communiquées avant la transaction.

La confirmation d'une session payante vaut acceptation de ses conditions tarifaires.

Un justificatif de transaction ou une facture est mis à disposition conformément aux obligations applicables, notamment par l'intermédiaire de l'Application ou par voie électronique.

En cas d'échec de paiement, Werenode peut demander la régularisation des sommes effectivement dues et, lorsque cela est justifié, suspendre temporairement l'accès aux fonctionnalités payantes, dans le respect des droits de l'utilisateur.

Article 11 — Déroulement et fin d'une session de recharge

Une session peut être initiée par les moyens techniques proposés : commande depuis l'Application, identification du point de recharge, lecture d'un code QR ou autre méthode compatible.

Le démarrage effectif de la session dépend de la réponse de la borne et des systèmes associés.

L'utilisateur peut demander l'arrêt de la session par les moyens mis à sa disposition.

La session prend fin selon les événements effectivement enregistrés par le système de recharge, notamment à la suite d'une commande d'arrêt, d'une déconnexion ou d'un événement technique.

En cas d'impossibilité d'arrêter une session depuis l'Application, l'utilisateur doit suivre les instructions de la borne et contacter l'assistance ou l'exploitant concerné.

Les données de session servent à déterminer la prestation effectivement réalisée et, le cas échéant, son montant, sous réserve du droit de l'utilisateur à contester une erreur.

Article 12 — Mise à disposition d'une borne par un Hôte

Un utilisateur peut, lorsque cette fonctionnalité est disponible, enregistrer un point de recharge et proposer son utilisation à d'autres conducteurs.

L'Hôte déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires pour installer, exploiter et mettre à disposition le point de recharge concerné.

Il s'engage notamment à :

- Fournir une description exacte de la borne et de ses caractéristiques ;
- Respecter les règles applicables à l'installation, à l'exploitation et à la sécurité électrique ;
- Maintenir l'équipement en état de fonctionnement et de sécurité ;
- Définir des conditions d'accès et de disponibilité exactes ;
- Respecter les règles applicables à la facturation et aux obligations fiscales liées à son activité ;
- Informer les utilisateurs de toute restriction particulière d'accès.

La publication d'un point de recharge peut être soumise à des contrôles techniques ou administratifs.

Werenode peut suspendre le référencement d'une borne présentant un risque de sécurité, des informations manifestement inexactes ou une situation de non-conformité portée à sa connaissance.

Les conditions commerciales spécifiques applicables aux Hôtes, notamment les éventuelles commissions, reversements, responsabilités d'exploitation et modalités de règlement, font l'objet de dispositions distinctes communiquées avant l'activation de cette activité.

Article 13 — Rôle de Werenode et des exploitants

Selon les points de recharge et les services proposés, Werenode peut intervenir comme fournisseur d'une solution numérique, intermédiaire technique, prestataire de services de mobilité ou cocontractant de la prestation de recharge.

L'identité du fournisseur de la prestation de recharge et les conditions commerciales applicables sont communiquées à l'utilisateur avant toute transaction payante.

Lorsqu'un point de recharge est exploité par un tiers, celui-ci conserve les responsabilités qui lui incombent en matière d'installation, de sécurité, d'entretien et d'exploitation.

Cette répartition des rôles ne limite pas les obligations légales que Werenode assume au titre de ses propres prestations.

Article 14 — Sécurité et comportements interdits

Il est interdit d'utiliser l'Application à des fins frauduleuses, illicites ou susceptibles de compromettre le fonctionnement des services.

Sont notamment interdits :

- L'usurpation d'identité ;
- La falsification des données de recharge ou de paiement ;
- L'accès non autorisé aux comptes, systèmes ou équipements ;
- La perturbation volontaire des communications avec les bornes ;
- Le contournement des dispositifs de sécurité ou de paiement ;
- L'utilisation de l'Application pour porter atteinte aux droits de tiers.

En présence d'indices sérieux de fraude ou de risque pour la sécurité, Werenode peut prendre des mesures proportionnées de protection, notamment la suspension temporaire de fonctionnalités ou du compte.

L'utilisateur est informé des motifs de la mesure et des voies de contestation, sauf empêchement légal ou impératif de sécurité.

Article 15 — Disponibilité et maintenance de l'Application

Werenode met en œuvre des moyens raisonnables pour assurer le fonctionnement et la sécurité de l'Application.

Le service peut néanmoins être affecté par des opérations de maintenance, des défaillances de réseaux de communication, des incidents chez des prestataires ou des événements indépendants de sa volonté.

Werenode s'efforce de limiter la durée et les conséquences de ces interruptions.

Aucune stipulation des présentes CGU n'a pour effet de supprimer les droits légaux de l'utilisateur en cas de défaut de fourniture ou de conformité d'un service numérique.

Article 16 — Responsabilité

Werenode répond des dommages et manquements qui lui sont imputables dans les conditions prévues par la législation applicable.

Elle ne saurait être tenue responsable des dommages résultant exclusivement d'une utilisation fautive de l'Application, d'un équipement non conforme appartenant à l'utilisateur ou d'un événement extérieur ne lui étant pas imputable.

Lorsqu'un point de recharge est exploité par un tiers, les responsabilités respectives de Werenode et de cet exploitant sont déterminées selon leurs rôles effectifs et les dispositions légales applicables.

Les présentes CGU n'excluent ni ne limitent les garanties légales, les droits impératifs des consommateurs ou les responsabilités qui ne peuvent être écartées contractuellement.

Article 17 — Données personnelles

Dans le cadre du fonctionnement de l'Application, des données personnelles peuvent être traitées, notamment les informations de compte, les données nécessaires aux transactions, les informations relatives aux sessions de recharge et, sous réserve des autorisations applicables, les données de localisation.

Ces traitements sont réalisés conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux autres dispositions applicables.

Les finalités, bases juridiques, durées de conservation, destinataires et droits des personnes concernées sont détaillés dans la **Politique de confidentialité Werenode**, accessible depuis l'Application et le site internet.

L'utilisateur peut exercer ses droits selon les modalités indiquées dans cette politique.

Les autorisations facultatives du téléphone, notamment la géolocalisation et les notifications, peuvent être gérées dans les paramètres du système d'exploitation, sous réserve des fonctionnalités qui en dépendent.

Article 18 — Technologies blockchain et actifs numériques

Certaines fonctionnalités de l'écosystème Werenode peuvent reposer sur des technologies blockchain ou permettre l'utilisation d'actifs numériques.

Lorsqu'elles sont proposées dans l'Application, ces fonctionnalités font l'objet d'informations et, si nécessaire, de conditions particulières précisant leur fonctionnement, leurs coûts et leurs risques.

L'utilisateur est notamment informé, lorsque cela est pertinent, du caractère potentiellement irréversible des transactions enregistrées sur une blockchain, de la variabilité de la valeur des actifs numériques et des frais de réseau applicables.

Werenode ne garantit ni la valeur future ni la liquidité d'un actif numérique.

L'utilisation de ces fonctionnalités demeure soumise aux réglementations applicables et à leur disponibilité dans le pays concerné.

Article 19 — Propriété intellectuelle

L'Application, sa structure, ses logiciels, ses interfaces, ses contenus et les signes distinctifs Werenode sont protégés par les droits de propriété intellectuelle applicables.

L'utilisateur bénéficie d'un droit personnel, non exclusif et non transférable d'utiliser l'Application conformément à sa destination et aux présentes CGU.

Ce droit ne comporte aucune cession de propriété intellectuelle.

L'utilisateur s'interdit notamment de reproduire, distribuer, commercialiser ou modifier les éléments protégés de l'Application sans autorisation, sous réserve des droits reconnus par la loi.

Les contenus fournis par les utilisateurs restent soumis aux droits de leurs titulaires. L'utilisateur autorise Werenode à les utiliser dans la seule mesure nécessaire à la fourniture des services concernés.

Article 20 — Suspension, fermeture et suppression du compte

L'utilisateur peut demander la fermeture de son compte selon les modalités disponibles dans l'Application ou auprès de l'assistance.

La fermeture du compte ne fait pas disparaître les obligations de paiement relatives aux prestations déjà réalisées.

Certaines données peuvent être conservées après la fermeture lorsque leur conservation est nécessaire au respect d'une obligation légale, à l'établissement de justificatifs ou à la défense de droits, conformément à la Politique de confidentialité.

Werenode peut suspendre ou fermer un compte en cas de violation grave ou répétée des CGU, de fraude ou de risque de sécurité, dans des conditions proportionnées et sous réserve des obligations légales applicables.

La suppression du compte est également proposée depuis l'Application lorsque les règles des plateformes de distribution l'exigent.

Article 21 — Modification des CGU

Werenode peut modifier les présentes CGU afin de tenir compte notamment de l'évolution des services, des exigences légales ou des impératifs de sécurité.

Les utilisateurs sont informés des modifications dans des conditions adaptées à leur importance et conformément aux délais légaux applicables.

Lorsqu'une nouvelle acceptation est nécessaire, celle-ci est recueillie avant la poursuite de l'utilisation des fonctionnalités concernées.

Les modifications ne remettent pas rétroactivement en cause les droits acquis au titre de transactions déjà conclues.

Article 22 — Réclamations et assistance

Pour toute difficulté liée à l'Application, à une session de recharge ou à une transaction, l'utilisateur peut contacter :

support@werenode.com

Afin de faciliter le traitement de sa demande, il est invité à communiquer, dans la mesure du possible, l'identifiant de la session, le point de recharge concerné, la date de l'incident et une description du problème.

Werenode examine les réclamations et apporte une réponse dans un délai raisonnable.

Les consommateurs disposent également, dans les conditions prévues par la loi, de la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Article 23 — Droit de rétractation et droits des consommateurs

Les prestations de recharge et les éventuels services numériques payants sont soumis aux dispositions applicables du Code de la consommation.

Lorsqu'un droit de rétractation existe, l'utilisateur reçoit les informations nécessaires à son exercice avant la conclusion du contrat.

Si l'utilisateur demande expressément l'exécution d'une prestation avant l'expiration du délai légal de rétractation, les conséquences de cette demande sont précisées au moment de la commande, conformément aux dispositions applicables.

Aucune disposition des présentes CGU ne prive le consommateur de ses garanties et droits légaux.

Article 24 — Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGU sont régies par le droit français, sans préjudice des dispositions impératives de protection des consommateurs applicables dans leur pays de résidence.

En cas de différend, l'utilisateur est invité à contacter préalablement l'assistance Werenode afin de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution, le consommateur peut recourir au dispositif de médiation indiqué à l'article 22.

Les litiges sont soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

Article 25 — Entrée en vigueur

Les présentes CGU entrent en vigueur le **1 janvier 2026**.

Elles sont mises à disposition dans l'Application et sur le site internet de Werenode.

Fin des Conditions générales d'utilisation.